



COORDINATION SYNDICALE DEPARTEMENTALE DES SERVICES PUBLICS

Place Ste Ursule
64100 BAYONNE
☎ 05 59 55 04 89

csdcgt64@gmail.com
0676299202

UL HENDAYE
☎ 0672011466

**BONNE ANNEE 2017 A TOUTES ET TOUS, GAGNONS QUE LA
SOLIDARITE L'EMPORTE SUR L'INDIVIDUALISME !**

1^{er} janvier 2017, ça y est nous y sommes !

A compter du 1^{er} janvier 2017, un millier de salariés émanant de communautés de communes, de syndicats mixtes **se regroupe pour former une nouvelle collectivité : [Etablissement Public de Coopération intercommunale Pays Basque].**

Le 23 janvier prochain, nous connaissons le nouveau Président ou la nouvelle Présidente de cet établissement et son exécutif de 25 élu-e-s.

S'agissant des 1154 premiers agents transférés, **un travail important nous attend, vous attend**, avec en premier lieu celui d'une nouvelle organisation et structuration du travail dans cette nouvelle collectivité.

A noter, que d'autres agents territoriaux peuvent être amenés à intégrer l'EPCI Pays Basque dans le temps, selon l'intérêt communautaire de certaines compétences municipales actuelles. Ainsi des communes pourront voir demain de nouveaux services municipaux transférés. A l'inverse, des services qui ne seront pas reconnus d'intérêt communautaire, **retourneront aux communes qui se regrouperont de nouveau pour créer des SIVOMs (sic)...**

Vous l'aurez compris, la mise en place de l'EPCI PAYS BASQUE concerne bien TOUS les salariés de TOUTES les collectivités du Pays Basque.

La CGT a participé aux trois réunions organisées avec les élus du comité de pilotage et nous vous avons tenu informés. **Nous avons obtenu en outre que les agents territoriaux transférés conservent l'ensemble des droits de leur collectivité d'origine pour ce premier semestre 2017.**

→ Aujourd'hui, nous passons à une autre étape.

Dans les six mois à venir, **des discussions importantes vont avoir lieu sur des points touchant à l'organisation du travail** (temps de travail, les congés, etc), l'action sociale, mais aussi sur la question du régime indemnitaire, puisque cette année va se mettre en place le RIFSEEP (Régime Indemnitaire de fonctions Sujétions d'Expertises et d'Entretien Professionnel). Ce nouveau régime indemnitaire, la CGT n'y est pas favorable car il individualise encore plus notre traitement, il est subjectif, casse un peu plus notre statut car il y est de moins en moins fait référence au grade.

En juin prochain devraient se tenir les **ELECTIONS PROFESSIONNELLES** de cette nouvelle entité afin d'élire les **représentants du personnel qui siègeront au Comité Technique** des 1154 agents titulaires et non titulaires, de la catégorie A, B, et C. **Il est IMPORTANT que nous préparions activement ces élections et présentions des listes représentatives du territoire et des différentes filières qui composent cette nouvelle collectivité.** L'enjeu est de taille car **il engagera votre avenir**, en matière de rémunération, de conditions et de temps de travail, des congés et autorisations d'absences, de l'action sociale et culturelle. Du résultat de ces élections va découler également la mise en place de CHSCT (Comite Hygiène Sécurité et Conditions de travail).

2017, sera également une année importante pour tous les salariés qui travaillent dans la fonction publique !

Nous faisons l'objet d'attaques incessantes des gouvernements successifs, des politiques, du patronat. Nous serions trop nombreux, nous coûterions trop chers, nous ne travaillerions pas suffisamment, notre statut est obsolète.....

A la CGT, nous pensons le contraire et défendons de grands services publics - avec des agents qualifiés et en nombre suffisant, correctement rémunérés, un statut également – **des services publics qui garantissent à TOUS les usagers le droit à un service de qualité.**

En 2016, nous avons eu **des luttes importantes contre la remise en cause du code du travail, nous sommes aussi intervenus sur les questions des traitements, contre la remise en cause de la Cotisation au CNFPT (Centre National Fonction Publique Territoriale), contre la mise en place du PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations) cet accord minoritaire peut s'appliquer à cause de la signature de certains syndicats (rallongement de carrières et perte de salaires !).**



Pour ne plus être seul **POUR L'EMPLOI PUBLIC** *Pour la retraite à 60 ans*
POUR UNE AUTRE RÉPARTITION DES RICHESSES *Pour la défense de nos droits collectifs*
Pour de nouvelles garanties statutaires **POUR AMÉLIORER LE SERVICE PUBLIC**
POUR UNE MEILLEURE PROTECTION SOCIALE *Pour de meilleures conditions de travail*
Contre toute forme de discrimination **Pour le dégel immédiat de la valeur du point d'indice** **POUR L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES** *Pour vivre mieux dans mon travail*
Pour la titularisation de tous les précaires **POUR LE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS**

✂-----✂-----✂-----
Bulletin d'adhésion :

A remettre à un ou une militant(e) ou à retourner

à CGT CSD64 – UL CGT – Place St Ursule—64100 BAYONNE

OU à CGT CDG 64 – Rue A. Renoir – 64000 PAU

Je souhaite : prendre contact me syndiquer

Nom – Prénom :

.....
Adresse personnelle

.....
05..... 06.....

Mail :

COLLECTIVITE :